



Deux réunions en 1h chrono !

Protection Sociale Complémentaire

Lors du Comité Technique du 8 octobre dernier et en présence des ministres, les Fédérations syndicales ont condamné les évolutions techniques liées aux modalités de calcul des transferts solidaires au regard de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA). Dans les faits, cette évolution a pour conséquence de réduire de façon considérable la subvention octroyée par convention à la MGEFI, à la suite de la procédure de référencement lancée en 2009.

Dans ce cadre, Mme FEJOZ, Directrice des Ressources Humaines, Adjointe au Secrétaire Général a, ce 28 novembre, reçu les Fédérations syndicales.

Les Fédérations ont du d'abord insister pour acter la présence à cette séance du président de la MGEFI, seule mutuelle référencée dans les ministères économiques et financiers.

Cette réunion « technique » s'est résumée à une simple explication des faits qui ont amené les ministres de Bercy à revoir de façon très conséquente la participation de l'État employeur aux transferts solidaires.

Face à cette situation, Madame la Directrice a informé les fédérations des actions entreprises auprès de la DGAFP pour faire amender l'arrêté de 2007...sans succès à ce jour.

En tout état de cause, elle a précisé que si un nouvel arrêté paraissait au-delà du 31 décembre 2013, il ne pourrait avoir un effet rétroactif.

Pour FO Finances, le gouvernement a mis à profit un vide juridique pour faire d'importantes économies budgétaires sur le dos de la MGEFI et donc des nombreux agents adhérents à celle-ci. Le préjudice s'élève tout de même à 15M€ !

Dans ces circonstances, la MGEFI a du se résoudre à proposer une forte augmentation des cotisations.

Au final, avec un élément de plus qui vient grever leur pouvoir d'achat déjà en berne, ce sont encore une fois les agents des ministères économiques et financiers qui sont les principales victimes.

Face à une décision éminemment politique, FO Finances avec les autres fédérations sollicitent en urgence une audience au cabinet du ministre.

Point d'information relatif au TRIPODE (Nantes)

Rappelons qu'au CTM du 8 octobre dernier **FO Finances** et les autres Fédérations avaient pris acte que le Premier Ministre allait être saisi par les Ministres de Bercy des demandes unanimes de reconnaissance du Tripode de Nantes comme site amianté.

FO Finances pouvait donc légitimement espérer que le Secrétaire Général qui présidait cette réunion d'information, allait nous présenter le courrier de saisine adressé au Premier Ministre.

Il n'en fut rien, ce qui n'a pas manqué de provoquer l'indignation et la colère des Fédérations.

Pour le Secrétaire Général la question de savoir si le contenu de ce courrier devait se limiter ou non au seul Tripode, justifie le retard des Ministres !

FO Finances a tenu à exprimer l'urgence de transmettre le courrier centré, dans un premier temps, sur le seul Tripode, limitant de facto le périmètre de la saisine. Cette position a été celle de toutes les Fédérations.

Pour autant, **FO Finances** s'est montrée favorable, dans l'intérêt des agents concernés, à l'étude, dans un deuxième temps, de la situation d'autres immeubles amiantés existants au sein des Ministères Economiques et Financiers.

Ce sera chose faite début 2014 dans le cadre du « Comité Expert Amiante » ministériel.

A la fin de cette deuxième réunion, qui aura duré 20 minutes, le Secrétaire Général a pris acte de la position des Fédérations et relaiera cette demande pour que le courrier des Ministres porte uniquement sur la demande de reconnaissance du Tripode comme site amianté.

Deux réunions d'information, où l'administration présente dans la première une situation bien connue sans apporter de solution, puis une seconde où elle sollicite un avis sur un dossier qui date de trente ans !

Cette matinée est à l'image dans lequel se trouve le dialogue social dans ce ministère et ses directions : en déshérence !

